

Saint Méen Le Grand le 5 avril 2018

A l'attention des parents des élèves

Objet : Devoirs Faits.

Madame, Monsieur,

Le collège organise depuis de nombreuses années des études encadrées le soir après 17h. Ce sont principalement les élèves non transportés qui en bénéficient.

Vous n'êtes pas sans savoir les dispositions gouvernementales pour mettre en œuvre le dispositif « devoirs faits ». Il vise à accompagner l'élève dans la réalisation de ses devoirs pendant la journée scolaire (heures d'études). Ce n'est pas un cours particulier mais une ressource pour s'organiser dans son travail, apprendre à apprendre une leçon, acquérir la méthodologie pour réaliser ses exercices sous le regard bienveillant et constructif d'un adulte qui agira comme le dit la loi « en bon père de famille ». L'établissement a obtenu la nomination de deux jeunes recrutés sous contrat de service civique, ainsi que des heures supplémentaires effectives qui seront attribuées au personnel de l'établissement pendant les heures libérées de leur emploi du temps. Nous proposons prioritairement aux élèves transportés de se porter volontaires pour bénéficier de cette aide aux devoirs en cours de journée. Je souligne l'aspect incontournable du volontariat pour s'inscrire. En effet les élèves contraints ne seront pas constructifs.

Pour organiser le dispositif nous devons recueillir les candidatures des familles et nous vous invitons à nous retourner le coupon ci-joint pour le mercredi 6 décembre.

Sincères salutations.

Le Principal

Philippe Michel

Remise du coupon réponse au professeur principal de la classe :

Madame, Monsieur, responsable légal de l'élève :classe :

- demande l'inscription de mon enfant au dispositif « devoirs faits » qui sera organisé sur le temps libre de son emploi du temps (1).
- ne souhaite pas son inscription au dispositif « devoirs faits »(1).

SIGNATURE DE L'ELEVE

SIGNATURE des RESPONSABLES